



Mouthe Doubs

Capacité d'accueil **Min. 20**
Max 110

6-16 ans

Chambres 4 à 8 lits



Situation

Le Grand Chalet de la Source est entouré d'une nature préservée, on y pratique les activités en toute sécurité. La maison, confortable, dispose d'une piscine couverte et chauffée et se trouve à proximité du centre équestre.

Activités

Neige et ski : ski alpin, ski de fond, randonnée raquettes, sculptures sur neige, construction d'igloo.

Combiathlon : saut à ski (tremplin de la coupe du monde de combiné), tir à la carabine laser, ski de fond. Challenge en fin de séjour. Luge, construction d'igloo.

Ski équitation : 1/2 journée équestre pour s'initier au ski jöring (discipline nordique), l'autre 1/2 journée est consacrée au ski alpin ou ski de fond.

Pour tous : natation dans la piscine du centre.

Encadrement

Un directeur, un assistant sanitaire, un animateur pour huit enfants.



Voyage prévu en train et bus

Départ de Bourges ou d'Orléans

Âges	Périodes	Durée	Prix
Neige et ski			
6/13	22 février au 28 février	7 jours	612 €
	1er mars au 7 mars	7 jours	612 €
Combiathlon			
10/13	22 février au 28 février	7 jours	654 €
	1er mars au 7 mars	7 jours	654 €
Ski équitation			
8/13	22 février au 28 février	7 jours	661 €
	1er mars au 7 mars	7 jours	661 €

Xonrupt Hautes Vosges

Capacité d'accueil **Min. 20**
Max 70

6-17 ans

Chambres 5 lits



Situation

Au pied du col de la Schlucht et de la route des crêtes, près de Longemer, 800 m d'altitude, à 4 km de Gérardmer et de son domaine skiable.

Activités

Ski sur les domaines de la Bresse, de Gérardmer et de la Schlucht, pistes adaptées au niveau de chacun. Canons à neige pour un enneigement de qualité. Balades en raquettes, ski de fond, patinoire et piscine varieront les plaisirs.

Encadrement

Un directeur, 2 adjoints, un animateur pour neuf jeunes.

Voyage prévu en train et bus

Âges	Périodes	Durée	Prix
6/17	22 février au 28 février	7 jours	570 €
	1er mars au 7 mars	7 jours	570 €

Départ de Bourges ou d'Orléans

Aide aux vacances : Pour tous nos séjours une attestation peut vous être délivrée, elle vous permettra de demander une aide financière auprès de certains organismes : CCAS, comités d'entreprise, services sociaux, CAF, etc... Nous acceptons les chèques vacances en règlement.

Cadéac Hautes-Pyrénées

Capacité d'accueil **Min. 20**
Max 90

7-17 ans

Chambres 4 à 6 lits



Voyage prévu en bus de nuit

Situation

A 60 km de Tarbes, au coeur des Hautes Pyrénées, le centre Jean Moulin se trouve entre 4 stations de ski.

Activités

Découverte de la montagne et des activités qui s'y réalisent. La pratique du ski a lieu sur la station de Peyragudes (départ vers 10h-pique nique dans salle chauffée-retour vers 17h). Groupes de niveau encadrés par des animateurs du centre avec possibilité pour chacun de changer de groupe en cours de séjour en fonction de sa progression. Luge, raquettes, visite du gouffre d'Esparrros sont aussi au programme.

Encadrement

Un directeur, un animateur pour huit enfants.

Agés	Périodes	Durée	Prix
7/17	20 février au 28 février	7 jours*	621 €
	28 février au 8 mars	7 jours*	621 €

* jours sur place

Départ de Chartres, Blois, Saint Doulchard et Châteauroux

Saint Urcize Cantal

Capacité d'accueil **Min. 20**
Max 53

6-12 ans

Chambres 4 à 6 lits



Voyage prévu en train et bus

Situation

Situé sur le plateau de l'Aubrac à environ 1000 m d'altitude, Saint Urcize est un bourg typique de la région.

Activités

Découverte de l'ensemble des activités liées à la neige : ski de fond, randonnées raquettes, luge et conduite de chiens de traîneau. Activité chiens de traîneau encadrée par un muscher professionnel. Le ski de fond se déroule sur les pistes de la station située à 2 km.

De grands jeux et des veillées complètent le programme de la semaine ainsi qu'une sortie à la patinoire.

Encadrement

Un directeur, un assistant sanitaire, un animateur pour huit enfants.

Agés	Périodes	Durée	Prix
6/12	28 février au 7 mars	8 jours	588 €

Départ de Bourges ou d'Orléans

Morzine Alpes

Capacité d'accueil **Min. 30**
Max 55

6-17 ans

Chambres 3 à 8 lits



Voyage prévu en train et bus

Situation

La station de Morzine Avoriaz est au coeur du domaine skiable des «portes du soleil» entre Mont Blanc et Lac Léman.

Activités

Ski ou surf selon l'option choisie à l'inscription avec animateurs du centre. Les sorties se déroulent matin et/ou après-midi ou en journée continue selon les conditions météo et en respect du rythme de vie de chacun. Activité complétée par des sorties de type match de hockey, spectacle, patinoire...

Encadrement

Un directeur, un animateur pour neuf jeunes.

Agés	Périodes	Durée	Prix
Ski			
6/17	22 février au 28 février	7 jours	828 €
	1er mars au 7 mars	7 jours	828 €
Surf			
9/17	22 février au 28 février	7 jours	866 €
	1er mars au 7 mars	7 jours	866 €

Départ de Bourges ou d'Orléans

Le projet éducatif : Le lieu de vacances PEP est un lieu d'épanouissement personnel, de socialisation, auquel tous les enfants ont droit, quelles que soient leurs origines sociales, culturelles ou religieuses.



Cadéac Hautes-Pyrénées

Capacité d'accueil **Min. 20**
Max 90

7-17 ans

Chambres 4 à 6 lits



Situation

A 60 km de Tarbes, au cœur des Hautes Pyrénées, le centre Jean Moulin se trouve entre 4 stations de ski.

Activités

Découverte de la montagne et des activités qui s'y réalisent. La première semaine, la pratique du ski aura lieu sur la station de Peyragudes selon l'enneigement. La deuxième semaine, escalade, randonnées, VTT, visite du gouffre d'Esparros sont au programme.

Encadrement

Un directeur, un animateur pour huit enfants.

Voyage prévu en bus de nuit

Agés	Périodes	Durée	Prix
7/17	17 avril au 25 avril	7 jours*	621 €
	25 avril au 3 mai	7 jours*	621 €

* jours sur place

Départ de Chartres, Blois, Saint-Doulchard et Châteauroux

Mouthe Doubs

Capacité d'accueil **Min. 20**
Max 110

6-13 ans

Chambres 4 à 8 lits



Situation

Le Grand Chalet de la Source est entouré d'une nature préservée, on y pratique les activités en toute sécurité. La maison, confortable, dispose d'une piscine couverte et chauffée et se trouve à proximité du centre équestre.

Activités

Découverte sports natation : activités de plein air : piscine, balade à poney, course d'orientation, randonnées, jeux, veillées...

Equitation : 2 séances par jour, jeux traditionnels de centre de vacances, piscine, veillées...

Encadrement

Un directeur, un assistant sanitaire, un animateur pour huit enfants.

Voyage prévu en train et bus

Agés	Périodes	Durée	Prix
Découverte sports natation			
6/13	19 avril au 25 avril	7 jours	461 €
Equitation			
6/13	19 avril au 25 avril	7 jours	520 €

Départ de Bourges ou d'Orléans

Transports : Ils s'effectuent à partir de Bourges ou Orléans sauf mention contraire. Pour les autres lieux, il pourra être demandé un supplément. Contacter l'ADPEP la plus proche.

Bulletin d'inscription

Dossier

Nom	Prénom	Sexe	Date de naissance	Etablissement scolaire

Choix	Séjour choisi	Dates		Coût
1		Du	au	2009
2		Du	au	2009

Adresse postale des parents ou tuteurs légaux :

Nom-: _____ Prénom-: _____

Adresse- _____ Code postal-: _____ Commune-: _____

Tél. domicile-: _____ Tél. travail-: _____ Portable-: _____

Numéro allocataire CAF-: _____ Employeur-: _____

Adresse où envoyer le dossier et la convocation avant le départ de l'enfant si différente de celle des parents ou tuteurs légaux

Nom-: _____ Prénom-: _____

Adresse-: _____ Code postal-: _____ Commune-: _____

Tél. domicile-: _____ Tél. travail-: _____ Portable-: _____

Facture à établir, à adresser

Organisme- _____ Personne à contacter _____

Adresse _____ Téléphone _____

Ci-joint, accompagnant ce bulletin d'inscription un acompte de 25% _____ €

Les chèques vacances sont acceptés en règlement partiel ou total de tous les séjours proposés dans notre catalogue.

Je m'engage à fournir avant le départ de l'enfant :

- tous les documents nécessaires à la facturation-: bons vacances, CAF, MSA, JPA, Conseil général, aide sociale à l'enfance...

- à compléter tous les renseignements utiles au bon déroulement du séjour,

- à régler le solde du séjour avant le départ de l'enfant.

J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de vente et les accepte.

Réservé aux PEP

Fait à _____, le _____

Signature du représentant légal

En référence au titre VI de la vente de voyages ou séjours. Décret d'application 96-490 du 15 juin 1994.

Préambule

Les séjours de vacances proposés dans ce catalogue sont ouverts à tous les adhérents d'une association départementale PEP. L'inscription à l'un des séjours présentés dans cette brochure implique l'acceptation des conditions générales de vente ci-après.

1. Responsabilité de l'organisateur

La mise en œuvre des séjours proposés dans cette brochure suppose l'intervention d'organismes ou prestataires différents. Ces derniers conserveront en tout état de cause les responsabilités propres à leur activité aux termes des statuts qui les régissent, de leur législation nationale ou des conventions internationales instituant entre autres dispositions, une limitation de responsabilités.

2. Responsabilité du participant

Tout séjour interrompu ou abrégé ou toute prestation non consommée du fait du participant, pour quelque cause que ce soit, ne donnera lieu à aucun remboursement. Le participant doit attirer l'attention sur tout élément déterminant de son choix, sur toute particularité le concernant susceptible d'affecter le déroulement du voyage ou du séjour.

Séjours écourtés :

En cas de renvoi d'un mineur dans sa famille ou si le jeune est repris par sa famille ou s'il quitte le centre avant la fin du séjour pour des raisons disciplinaires, décidées par l'équipe d'animation, aucune somme ne sera remboursée et tous les frais occasionnés par ce retour seront à la charge de la famille.

3. Tarifs

Nos prix sont calculés au 1er novembre 2008.

Ils incluent à minima la pension complète (4 repas par jour et l'hébergement).

Ils sont donnés à titre indicatif et peuvent être soumis à variation : coût du carburant, des taxes afférentes aux prestations offertes et aux taux de change.

Ils sont révisables en cas de nouvelles dispositions sur la fiscalisation de nos activités au 1/2/2009, de modification de transports, des parités monétaires ou des conditions économiques du pays où se déroule le séjour. Les participants en seront informés dans les meilleurs délais.

L'adhésion aux PEP n'est pas comprise dans ces tarifs.

4. Modification du fait de l'organisateur du séjour

Nous déclinons toute responsabilité quant aux modifications de programme dues à des cas de force majeure. Les séjours et programmes qui sont organisés sont fonction de contrats passés avec divers prestataires et peuvent de ce fait donner lieu à des modifications.

Si, avant le départ, une modification touchant à l'un des éléments essentiels du contrat devait être apportée, le participant en serait informé par courrier. Le participant pourra alors, sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, soit

résilier le contrat et obtenir sans pénalités le remboursement immédiat des sommes versées, soit accepter la modification ou le voyage de substitution qui lui sera proposé.

5. Annulation du fait de l'organisateur

Dans le cas où un séjour serait annulé de notre fait – notamment s'il ne réunit pas un nombre suffisant de participants – une solution de remplacement sera proposée. Si elle ne convient pas, les sommes versées par le participant seront remboursées sans qu'il ne puisse prétendre à un quelconque dédommagement

6. Annulation du fait du participant

Si le participant annule sa participation, il doit nous le faire savoir par lettre recommandée, la date de la poste servant de référence et de justificatif pour le calcul des frais d'annulation.

Toute défection signalée avant le voyage et toute absence constatée au cours de ce voyage seront considérées comme annulation. Toute annulation entraînera la perception de frais selon le barème ci-dessous:

- plus de 30 jours avant le départ: retenue de 70 €
- entre 30 jours et 21 jours avant le départ: retenue de 25 % du montant du séjour indiqué dans le catalogue
- entre 20 et 15 jours avant le départ: retenue de 50 % du montant du séjour indiqué dans le catalogue
- entre 14 et 7 jours avant le départ: retenue de 75 % du montant du séjour indiqué dans le catalogue
- moins de 7 jours avant le départ: retenue de 90 % du montant du séjour indiqué dans le catalogue
- non présentation au moment du départ: retenue totale du montant du séjour indiqué dans le catalogue.

Tout séjour écourté ainsi que toute prestation abandonnée volontairement par un participant ne font l'objet d'aucun remboursement.

7. Transport

Le prix du transport est inclus dans nos tarifs sur ce dépliant proposant des séjours au départ de votre région sauf cas particuliers expressément signalés.

8. Soins médicaux

Les frais occasionnés par les soins médicaux (médecins, pharmacie, analyses, etc.) seront facturés aux familles. À réception du paiement, elles recevront les feuilles de soins qui leur permettront de percevoir le remboursement de leur caisse locale de sécurité sociale et de leur mutuelle.

Pour les soins médicaux à l'étranger, au sein de l'Union Européenne, se munir de la carte européenne d'assurance maladie délivrée par la caisse de sécurité sociale dont dépend le jeune. Elle permet la prise en charge directe de soins médicaux en cas d'hospitalisation.

9. Assurance séjour

Dans le cadre des garanties souscrites à leur profit par les PEP, tous les participants à un voyage ou à un séjour bénéficient gratuitement des garanties principales suivantes:

- A. Responsabilité civile** (dommages causés aux tiers) :
- dommages corporels 30 000 000 €

- dommages matériels : valeur vénale

B. Défense et recours sans limitation de somme

C. Individuelle accident corporel :

- frais de soins (en complément de tout autre organisme) 1 400 € et frais de lunettes 80 € par victime.
- frais de secours et de recherches 7 700 €
- invalidité permanente, sur la tranche des IPP : jusqu'à 9% : 6 100 € x taux, de 10 à 19% : 7 700 € x taux, de 50 à 100 % : 23 000 à 46 000 € x taux.
- capital-décès : 3 100 €

D. Assistance

• les moyens mis en place par l'assistant pour l'organisation du retour du participant en centre hospitalier proche du domicile, suite à un accident ou une maladie grave dont le traitement sur place s'avère impossible.

• rapatriement

Attention ! Chaque personne faisant l'objet d'un rapatriement sanitaire en avion doit obligatoirement être porteur de l'original de sa Carte Nationale d'Identité.

E. Dommages aux biens personnels en cas de vol caractérisé (effraction ou violence) sur déclaration aux autorités de police dans les 48 h et détérioration accidentelle : garantie limitée à 550 € avec franchise de 125 € par sinistre.

Seules les conditions générales et particulières des garanties procurées par la MAIF, et que chaque participant peut réclamer, ont valeur contractuelle et engagent les parties.

10. Inscriptions et renseignements

Inscrivez-vous impérativement auprès de l'association dont l'adresse figure ci-dessous. Tout bulletin d'inscription dûment rempli doit être accompagné du règlement de l'acompte à envoyer à : l'association de votre département dont l'adresse figure en couverture.

L'inscription à l'un des séjours présentés dans cette brochure implique l'acceptation des présentes conditions générales de vente ci-après.

11. Paiement

Inscription intervenant :

- 30 jours avant le départ : 25 % du montant du séjour ;
- 21 jours avant le départ : 35 % du montant du séjour ;
- 15 jours avant le départ : 50 % du montant du séjour ;
- 8 jours avant le départ : 100 % du montant du séjour.

Dans tous les cas, le solde de votre participation devra être réglé, en totalité, à réception de la facture qui vous sera adressée et au plus tard 8 jours avant le départ.

Les paiements peuvent être effectués au siège de l'association.

Après votre inscription, la confirmation d'inscription que vous recevrez indiquera le séjour retenu et les modalités pratiques de départ.

LOI INFORMATIQUE, FICHIERS ET LIBERTÉS

Nous rappelons à nos adhérents la possibilité qu'ils ont d'exercer leur droit d'accès dans les conditions prévues par la loi n°78/17 du 06/01/1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

**Notre agrément : la Fédération générale des associations départementales
des Pupilles de l'Enseignement Public a été agréée Fédération de vacances le 7 avril 1945.
Adhérent de l'UNAT – Membre de la Jeunesse au Plein Air
Photos non contractuelles**

Des **séjours** à vivre
avec les **PEP**

COLOS ENFANTS-ADOS

Hiver-Printemps 2009

Associations
Départementales
des
Pupilles
de l'
Enseignement
Public
Centre

Renseignements et inscriptions

Cher, Indre, Loiret :

02 48 27 52 00 - 166 rue du Briou - 18230 Saint-Doulchard

Eure et Loir, Indre et Loire :

02 37 88 14 15 - 1 rue du 14 juillet - 28000 Chartres

Loir et Cher :

02 54 74 74 63 - 34 avenue Maunoury - 41011 Blois cedex

Découvrez notre catalogue en ligne sur :

www.lespep.org

Contactez-nous au :

0 825 160 055

Les
pep
Centre
La solidarité en action